

La Charte Client de l'Association « Au Cœur du Bien-Être »

Les Clients doivent avoir une Assurance Responsabilité Civile ;

Les cotisations ou dons sont libres avec de préférence un montant minimum de 10 Euros ( pas obligatoire )

Sauf pour les Séjours de jeûnes ou d'autres Séjours l'adhésion est de 50 Euros /An ;

Les prestations sont à régler Directement aux intervenants ;

L'Association n'est pas responsable des soins reçus par les thérapeutes ( voir directement avec eux)

Les Bains thérapeutiques sont à régler à l'Association ;

Les séances couverture Sauna infra rouge sont à régler à l'Association ;

Les Renseignements personnels fournis à l'inscription /pendant un Stage sont strictement confidentiels ;

Vous acceptez le droit à l'image en devenant Adhérent vous acceptez cette charte.

L'Association vous souhaite une belle célébration de la vie dans le partage,

Le respect, la douceur, la Joie.

Très bon séjour